

sée entre Québec et les ports français duraient alors soixante-dix et même quelquefois quatre-vingt-dix jours. Il fallait une dose de patience peu ordinaire pour faire le voyage si souvent dans d'aussi tristes conditions.

Le 13 novembre 1685, M. de Denonville faisait l'éloge de M. de Villeray au ministre. Il lui écrivait :

“Le Sr de Villeray premier Conseiller du Conseil Souverain m'a prié de prendre la liberté de vous escrire à son sujet, il vous demande une grâce pour son fils aîné qu'il voudrait attacher aupres de luy et luy donner occasion d'estudier et se rendre capable de luy succéder.

“Je luy dois Monseigneur le témoignage de l'estime universelle qu'il s'est acquise d'homme intègre et de juge incorruptible ; il s'est toujours conduit dans un grand desinterressement : quand il paraistra Monseigneur que vous le distinguez je vous assure que ce sera un moyen pour animer les autres à suivre son exemple.

“Il a une affaire en France qui luy est de conséquence cepend. je l'ay retenu n'ayant personne plus capable de me donner connaissance des affaires du Conseil Souverain dans lesquelles il s'est toujours comporté en homme de bien, et qui ne se gouverne n'y par credit n'y par faveur, mais toujours dans l'estroite justice et dans les règles du bien publicq. Je suis témoin de quelques endroits ou il s'est conduit avec fermeté et sagesse. Notre Conseil Souverain vous rend compte Monseigneur de l'arrest qu'il a rendu a l'egard de l'affaire de Rageot ou il l'a demis de sa charge de greffier en attendant vos ordres. J'ay eu l'honneur de vous en escrire par le Retour des Navires du Roy. J'ajouteray seulement Monseigneur que je sçay seurement que l'on n'a cherché qu'a vexer ce pauvre malheureux chargé d'une grosse famille, c'est un homme de bien si il y en a un seul en ce pays, il est reconnu tel dans tout le pays. On l'a osté Monseigneur pour mettre en sa place un homme qui méritera qu'on l'oste de son employ de Geolier si il continue de vivre comme il a fait par le passé.